



N° 2018-02-01

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2018

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG (suppléant de Mme Caroline DOUCERAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN,

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Sébastien DURAND, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT (sauf délibérations n°2018-02-07 à 12), Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2018-02-08 à 12), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON et M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2018-02-09 et 10).

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à .Mme Stéphanie BANCAL,
Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à M. Philippe BENASSAYA,
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Patrice PANNETIER,
M. Jean-Pierre CONRIE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Michel BANCAL,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
M. François-Xavier BELLAMY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS,
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à Mme Martine SCHMIT,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier de LA FAIRE,
M. Marc TOURELLE,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL,
M. Didier BLANCHARD,
M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN,
M. Erik LINQUIER,

Secrétaire de séance : **Mme Juliette ESPINOS**

Date de convocation : 7 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 14 février 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Exercice budgétaire 2018.

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et D.5211-18-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 17 janvier 2018 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Conseil communautaire doit débattre sur les orientations générales du budget primitif de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par son règlement intérieur.

En plus des informations relatives aux engagements pluriannuels et de la situation de la dette, le décret de juin 2016, cité plus haut, a ajouté un certain nombre d'informations devant figurer dans le rapport, ci-annexé, à savoir notamment : les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, le niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement ainsi que les éléments de rémunération du personnel tels que les régimes indemnitaires, les heures supplémentaires, les nouvelles bonifications indiciaires et les avantages en nature.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport doit être communiqué aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen (sur le site internet <http://www.versaillesgrandparc.fr/>).

Ainsi, pour permettre de débattre des orientations budgétaires générales 2018, les conseillers communautaires sont invités à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet.

Le vote du budget de l'Agglomération aura lieu à la séance du Conseil communautaire du 27 mars 2018.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
le Conseil communautaire décide :

de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2018, qui interviendra au Conseil communautaire du 27 mars 2018.

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et du rapport corrélatif.

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 27

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Pour le Président,
Par délégué,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180213-2018_02_01-DE

Numéro de l'acte : 2018_02_01
Date de décision : mardi 13 février 2018
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Débat d'orientation budgétaire portant sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Exercice budgétaire 2018.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Armelle SALVADOR
AR reçu le : 20/02/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180213-2018_02_01-DE
Document principal : 2018-02-01 - DOB 2018.pdf

Pièces jointes :

ANNEXE 2018-02-01 FIN - DOB 2018.pdf

Historique :

| | | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 20/02/18 12:06 | En cours de création | |
| 20/02/18 12:12 | En préparation | Armelle SALVADOR |
| 20/02/18 12:33 | Reçu | Armelle SALVADOR |
| 20/02/18 12:34 | En cours de transmission | |
| 20/02/18 12:35 | Transmis en Préfecture | |
| 20/02/18 12:53 | Accusé de réception reçu | |